Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 4 (1926)

Heft: 1

Artikel: Quelques indications au sujet des vieillards chômeurs

Autor: Zimmermann, Jules

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-721546

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelques indications au sujet des vieillards chômeurs

par M. Jules Zimmermann, administrateur de l'Office cantonal du travail, Fribourg.

Office cantonal du travail Fribourg.
Demandeurs de travail (hommes) répartis d'après leur âge:

Année	Etaient âgés de ..... ans								
	moins de 20	20—30	30—40	40—50	50—60	60—70	70—80	plus de 80	Total
1910	531	1331	581	382	197	89	15	—	3126
%	16,98	42,57	18,58	12,22	6,3	2,8	0,48		100%
1911	647	1500	565	353	249	70	8	—	3392
%	19,07	44,2	16,6	10,4	7,34	2,06	0,23		100%
1912	697	1675	554	424	252	76	9	—	3687
%	18,9	45,4	15,0	11,5	6,8	2,06	0,24		100%
1913	694	1674	660	484	279	81	4	—	3876
%	17,9	43,18	17,02	12,48	7,19	2,08	0,1		100%
1914	777	1619	903	591	314	86	6	—	4296
%	18,08	37,68	21,0	13,75	7,3	2,0	0,14		100%
1915	680	1614	742	538	329	71	9	—	3983
%	17,07	40,5	18,6	13,5	8,26	1,78	0,22		100%
1916	716	1434	659	517	325	97	9	—	3757
%	19,05	38,16	17,54	13,75	8,64	2,58	0,24		100%
1917	639	1219	601	490	300	90	8	—	3347
%	19,09	36,42	17.95	14,64	8,96	2,68	0,23		100%
1918	716	1729	722	394	227	84	4	—	3876
%	18,47	44,6	18,6	10,16	5,85	2,16	0,1		100%
1919	761	1596	630	551	283	85	9	—	3915
%	19,4	40,76	16,09	14,07	7,2	2,17	0,23		100%
1920	788	1892	858	619	330	120	17	1 (83 ans)	4625
%	17,03	40,9	18,5	13,3	7,1	2,59	0,36		100%
1921	715	2035	954	663	306	111	15	—	4799
%	14,89	42,4	19,87	13,8	6,3	2,31	0,31		100%
1922	790	2428	1294	883	389	124	13	1 (81 ans)	5922
%	13,34	40,99	21,85	14,9	6,5	2,09	0,22		100%
1923	738	2005	1019	758	349	120	8	—	4997
%	14,76	40,12	20,39	15,1	6,9	2,4	0,16		100%
1924	666	1977	866	697	380	133	2	—	4721
%	14,1	41,87	18,34	14,76	8,04	2,8			100%
1925	638	1811	894	672	359	118	2	—	4494
%	14,19	40,29	19,89	14,95	8,98	2,6			100%

En faisant accompagner la statistique ci-inclus d'un texte explicatif, nous ne devons pas compter pouvoir en tirer des conclusions certaines: les Offices de travail n'arriveront jamais à atteindre tous les sans-travail, et cela tient à ce qu'ils ne disposent d'aucun moyen pour

forcer les chômeurs à s'adresser à eux; d'ailleurs, ces offices seraient-ils aussi bien organisés que possible, ils n'arriveront jamais à concentrer toutes les offres de places, ni à pouvoir attirer à eux tous ceux qui cherchent du travail. Cependant une statistique de ce genre, établie d'après le rang d'âge, offre aux amis de la vieillesse un certain intérêt, et pour nous cet intérêt est plutôt pratique que théorique.

D'après ce tableau nous constatons que les chômeurs âgés de moins de 20 ans sont rangés, au point de vue du nombre, dans la moyenne; ceux de 20 à 30 ans atteignent un chiffre bien supérieur, tandis que ceux de 30 à 40, tendent sensiblement à diminuer. Cependant il faut se souvenir que, de même que pour le degré précédent, la crise du travail se fait sentir depuis 1921 déjà, et le nombre des chômeurs augmente toujours. Ceci est même le cas pour les plus âgés, et un fait qui montre trop bien la misère de la classe ouvrière, dans le cours de ces dernières années c'est que c'est la famille du sans-travail qu'il faut continuer à soutenir. Entre 40 et 50, le nombre des chômeurs diminue de beaucoup; de 60 à 70 et de 70 à 80 ans il tend à disparaître insensiblement; de constater que deux de ces vieillards 81 et 83 ans sont encore dans la dure nécéssité de chercher du travail, on comprend la création de la Fondation „Pour la Vieillesse", car ces pauvres vieux au lieu de devoir songer à gagner leur triste existence devraient être au soir de leur vie à l'abri de la misère.

En ce qui concerne les hommes ayant dépassé la soixantaine, nous constatons qu'ils s'adressent beaucoup moins à notre Office que les plus jeunes; ce qui les en empêche c'est l'idée fixe: „on ne nous veut plus!" cette phrase très courte mais navrante, est si ancrée au plus profond de leur être qu'elle ébranle toute leur énergie. Ce sentiment ainsi exprimé par ces vieillards est-il conforme à la réalité? A l'heure actuelle où les affaires modernes ont une course effrénée, où chacun

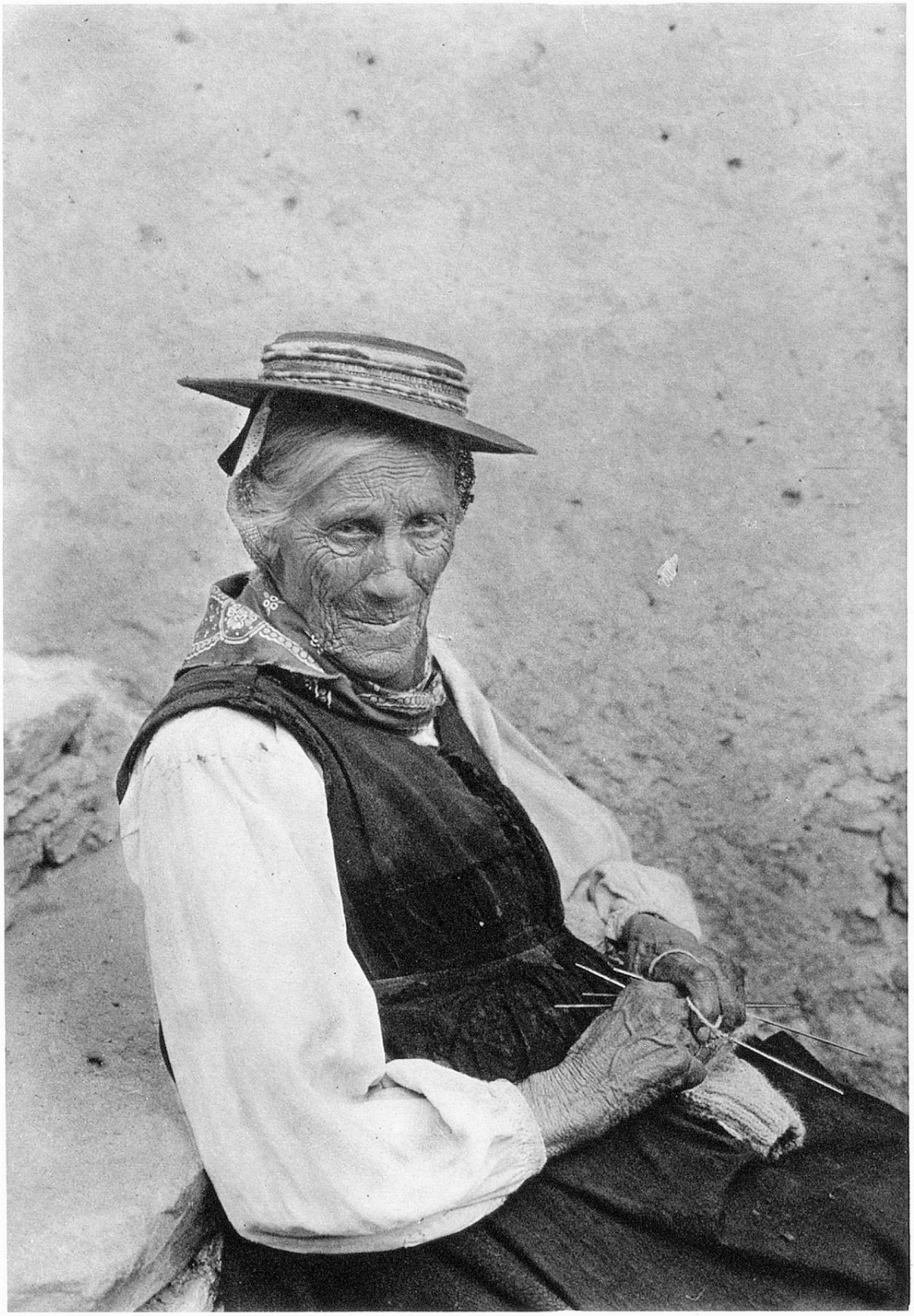

Valaisanne d'Evolène † âgée de 80 ans

Achtzigjährige Walliserin † aus Evolena

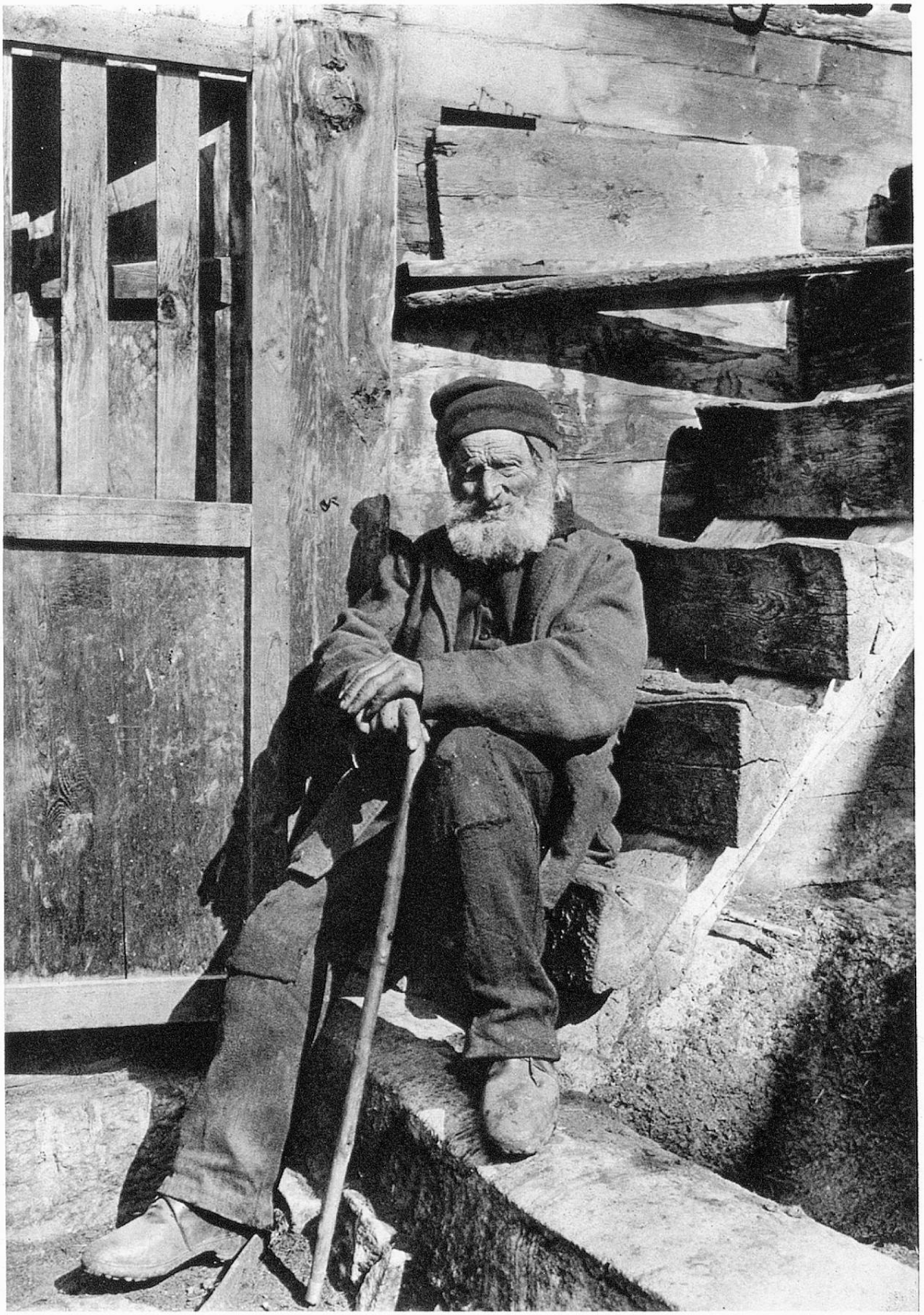

85 jähriger Oberwalliser † in Münster im Goms

Valaisan de 85 ans † à Münster (Conches)

est poussé par l'intérêt et l'appât du plus gros gain, il faut être armé d'une force et d'une activité extraordinaires, d'ou dépend le succés; heureux ceux qui au temps de leur jeunesse auront su se créer une situation qui, dans la vieillesse les mettra à l'abri de la pauvreté.

Nous devons faire ressortir ici qu'une jeunesse dissipée est souvent la cause d'une vieillesse misérable, aussi ne répétera-t-on jamais assez que les jeunes doivent s'astreindre au travail afin de devenir „quelqu'un" comme on dit vulgairement. Si l'on établissait une statistique d'après l'ordre des professions, on serait effrayé de constater le chiffre très élevé des — sans profession —. Si nous voulons aider les vieillards, commençons par nous intéresser aux jeunes; Notons ceci! Il faut faire naître en eux le sentiment de leur propre responsabilité: leur apprendre à s'adapter à un travail, à s'efforcer à vouloir travailler, à savoir économiser, afin de s'éviter une vieillesse malheureuse.

Par égard pour les sans travail avancés en âge, nous pensons que certains patrons pourraient avoir plus de pitié et chercher à les occuper; l'esprit des affaires devrait laisser plus souvent parler le cœur. Il se peut que dans bien des cas, le vieillard subisse par sa propre faute les coups de l'adversité, mais il ne faut pas oublier que ce malheureux réduit à la misère par le manque de travail est deux fois à plaindre et nous devons lui notre compassion.

Malheureusement les Offices de travail ne sont pas toujours libres de se consacrer à leur tâche comme ils le voudraient. Ils doivent compter avec les exigeances de ceux qui offrent le travail, et souvent c'est l'esprit des affaires qui domine tout autre sentiment; on peut bien essayer de dire un bon mot en faveur d'un chômeur âgé, mais autant en emporte le vent... devant toutes sortes d'excuses. S'occuper de cas particuliers aurait peut-

être un certain succès, mais, le plus souvent, c'est le temps qui fait défaut. De hautes protections, de bonnes recommandations auprès des autorités cantonales ou communales, voilà ce qui aurait le plus de chance de réussite, car dans ces cas il n'entre aucun intérêt personnel. Un appel dans les journaux en faveur de ces chômeurs âgés a été tenté à plusieurs reprises, mais sans grand succès.

Après ce que nous venons de dire, nous devons reconnaître que l'assistance privée arrivera seule à un bon résultat, et nous nous demandons si dans les grandes villes, les diverses œuvres d'assistance ne devraient pas se grouper pour créer des sections spéciales qui s'occuperaient du soin de ces travailleurs âgés, car il faut bien le dire, ceux-ci ont besoin d'une protection spéciale. On pourrait créer des ateliers comme il s'en trouve dans plusieurs villes pour ne citer que l'Institut „Zum Silberberg" à Bâle, qui depuis des années exerce son action bienfaisante. Il y aurait encore bien des choses à faire dans le domaine de la charité privée.

A la campagne c'est encore autre chose. Les domestiques changent trop facilement de place et, c'est ce qui explique comment parmi les sans-travail on rencontre un pourcentage si élevé de domestiques de campagne. Pour remédier à ce mal il faudrait y travailler de part et d'autre. Le paysan doit considérer et traiter son domestique comme faisant partie de sa famille; de son côté le domestique doit aimer à passer son temps à la ferme et ne pas chercher des distractions à l'auberge, sitôt son travail fini... Là où la vie de famille est en honneur, où les maîtres savent maintenir l'ordre par une douce mais ferme discipline, règne en général une bonne entente réciproque qui facilite les conditions du travail.

A Fribourg nous avons eu le plaisir de visiter une de ces fermes modèles: là vivaient et travaillaient depuis plus de 40 ans, deux vieillards qui étaient considérés non pas comme des domestiques mais comme des membres de la famille, on ne leur confiait plus que de légers tra-

vaux; de pareils rapports font aussi bien honneur aux maîtres qu'aux employés.

Nous serions à même d'ajouter encore bien des choses à ce rapport mais pour aujourd'hui nous devons nous en tenir là.

Comme conclusion, qu'il nous soit permis de dire que le nombre des sans-travail âgés est encore beaucoup trop élevé, parce qu'en général nous manquons de cœur.

Le devoir social, tout comme le devoir chrétien veut que, soit d'une manière privée, ou par l'assistance publique nous travaillions à soulager de telles misères.

Die Alters- und Hinterlassenenversicherung in Großbritanien.

Die Vorlage über die Alters- und Hinterlassenenversicherung, welche Schatzkanzler Churchill in seiner letztes Frühjahr gehaltenen Budgetrede in überraschender Weise angekündigt hatte, ist im Laufe des Sommers vom Unter- und Oberhause durchberaten und inzwischen Gesetz geworden. Damit hat die gegenwärtige konservative Regierung eine großzügige soziale Reform eingeleitet, welche der Leistung der ihr vorangegangenen Arbeiterregierung, die vor einem Jahre die staatlichen Alterspensionen einer größeren Zahl von Greisen und Greisinnen zugängllich machte, mindestens ebenbürtig ist.

Folgende Etappen markieren das Einlenken Großbritanniens in die Bahn der Sozialversicherung: 1897 wurde ein Arbeiter-Haftpflichtgesetz (Workmen's Compensation Act) geschaffen, das in der Folge ausgebaut wurde unter prinzipiellem Festhalten an der Haftpflicht, während anderwärts, so auch bei uns, die Unfallversicherung an deren Stelle trat. 1908 kam das erste Alterspensionsgesetz (Old Age Pension Act) zustande, das nach der Höhe der Existenzmittel abgestufte, staatliche Alterspensionen ohne vorhergehende Beitragspflicht bis zu einer obern Einkommensgrenze einführte und sukzessiv, zuletzt 1924, verbessert wurde.